



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AU



Cerema

Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, la CFDT vous souhaite la BIENVENUE au Cerema, établissement public dont vous partagez la tutelle. Puissiez-vous en repartir avec une vision très positive, pour nous aider à peser dans les arbitrages, notamment budgétaires.

Madame la Ministre, vous avez participé, en tant qu'élue locale, à la mise en place de la décentralisation dans les territoires. A l'époque, la **CFDT Equipement** avait milité pour que les DDE et les CETE évoluent en services **multi-collectivités**, dans le domaine des routes, de l'aménagement, du logement, de l'appui technique aux communes... afin d'éviter la dispersion des compétences techniques publiques. Nous n'avons pas été entendus et on mesure maintenant les difficultés des collectivités fragiles, notamment en zone rurale.

Fidèle à sa vision *multi-collectivités*, la **CFDT** s'est prononcée, dès 2012, en faveur d'un **Cerema unifié sous forme d'établissement public, pour mieux l'ouvrir aux collectivités**. En Comité Technique Ministériel, la **CFDT** a défendu notamment l'idée que la présidence revienne à un représentant des Collectivités plutôt que de l'État.

Face aux grands groupes privés de BTP et d'ingénierie, l'État et les Collectivités ont besoin d'une expertise et d'une ingénierie publique, indépendante, capable de répondre aux besoins, tant en quantité qu'en qualité.

Au printemps 2018, **le nouveau DG du Cerema a reçu sa feuille de route 2019-2022**. La **CFDT** pourrait y retrouver du sens, si cette perspective ne s'accompagnait pas de fortes baisses de la subvention, des effectifs et des investissements.

Madame la Ministre, vous portez le projet **ANCT, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**. La **CFDT** vous demande de ne pas fragiliser ou démanteler le **Cerema**, notre bien commun, mais d'en faire un vrai partenaire dans une logique de complémentarité.

Lors du premier débat du Président de la République avec des élus, un maire a demandé comment faire pour appliquer les multiples directives imposées par l'État, sans ingénierie publique. Il lui a été répondu : *"C'est pour cela que l'on crée l'ANCT qui, par le biais des préfets, pourra réquisitionner l'ingénierie publique."* **Cela nous interpelle !**

Madame la Ministre, à quelques semaines du passage à l'Assemblée Nationale, la **CFDT** a trois questions à vous poser :

- **quelle est votre vision de l'INGENIERIE PUBLIQUE et comment y positionnez-vous le Cerema ?**
- **quelle cohérence entre cette "réquisition préfectorale" et la proposition de loi ANCT qui prévoit la signature de conventions pluriannuelles avec six établissements, dont le Cerema ?**
- **quels MOYENS pouvez-vous garantir au Cerema pour mener ses missions ?**

Merci de votre écoute et de votre visite.